

### Mieux connaître mes droits



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS, un foyer, un IME...

Vous avez des droits comme tout le monde et des droits particuliers.

Il y a plein de droits différents :

- > Le droit d'aller et venir
- > Le droit de voter
- > Le droit à l'intimité
- > Le droit d'accéder à son dossier
- > Le droit de donner son avis sur son projet et la vie de la structure...

Vous ne connaissez peut-être pas tous vos droits dans la structure, dans votre famille et dans la vie en société.

Parfois votre entourage, votre famille, ne les connaissent pas assez.

Par conséquent, ces droits ne sont pas toujours bien appliqués.

Dans certains cas ces droits peuvent être limités, par exemple quand il y a eu la crise de la COVID-19.

Cette formation vous présente et vous explique vos droits pour vous aider à les faire respecter.

#### L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- > La formation dure 2 jours
- > Les formateurs s'appellent Dominique DUBOIS ou Isabelle GERARDIN ou Nastasia MONCHICOURT ou Pierrette SARRAZIN
- > Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent.
- > Pour vous, la formation est gratuite.
- > Elle est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye des formations.
- > Les prix sont à la page 63

#### POURQUOI ?

- > Connaître vos droits
- > Pouvoir faire appliquer vos droits
- > Savoir dans quels cas, ces droits peuvent être limités

#### DE QUOI VA-TON PARLER ?

- > C'est quoi un droit ? C'est qui un citoyen ?
- > Les différences : de culture, de couleur de peau, de religion...
- > Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement...
- > Quand l'exercice d'un droit peut-il être limité ?
- > C'est quoi l'autoreprésentation ?
- > C'est quoi l'accessibilité ?
- > Les mesures de protections juridiques (tutelle, curatelle...)
- > Les droits et libertés des personnes : vie privée, intimité, confidentialité, vie amoureuse et sexuelle, sécurité...
- > C'est quoi la bientraitance ?
- > C'est quoi la maltraitance ? Et les agressions sexuelles ?
- > Les outils obligatoires dans les structures pour respecter vos droits : livret d'accueil, contrat de séjour, projet d'établissement...
- > Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) : à quoi ça sert ?
- > Vos droits dans la construction de votre projet personnalisé
- > Comment se faire aider quand ses droits ne sont pas respectés ?

#### POUR QUI ?

- > Personnes accompagnées (enfants, adolescents, adultes) par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Groupe de 10 à 12 personnes

#### COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe
- > Un professionnel de votre structure est présent